

Des certifications privées d'anglais obligatoires en premier cycle

Le gouvernement souhaite mettre en place des certifications privées d'anglais obligatoires en premier cycle, obligeant les étudiants à travailler sur des tests standardisés à la place de certifications produites par la recherche publique. Et si l'État soutenait plutôt une politique publique pour l'enseignement des langues ?

Par **ISABELLE LUCIANI** et **NATHALIE LEBRUN**,
coresponsables du secteur Formation

L'enseignement supérieur est soumis à une logique d'enseignement des langues mué en marché des certifications.

Au Cneser puis au CSE de novembre 2019, deux textes ont été massivement rejetés, qui subordonnent à l'obtention d'une certification d'anglais celle de la licence et du DUT, ainsi que celle du BTS¹. La certification d'anglais doit ouvrir un nouveau marché lucratif aux organismes certificateurs de l'Association des centres d'évaluation en langues en Europe (Alte)².

Imposer cette certification suppose, à l'heure où l'on promeut les « parcours personnalisés de formation » des étudiants, que leur unique priorité sera l'anglais. Au moment où les « universités européennes » doivent porter la diversité linguistique. Au moment où on prend conscience des ravages du « tout-anglais » jusque pour les échanges économiques qui justifieraient cette politique³. En novembre, le directeur adjoint du Goethe Institut rappelait dans *Le Monde* – exemple parmi d'autres – que sur un marché friand de jeunes diplômés français, « *c'est un atout extraordinaire de parler allemand* »⁴. Qu'importe. Ce sera l'anglais pour tous.

Les étudiants vont bachoter des tests standardisés, comme le Toiec, son nombre limité de compétences et ses « scores », alors que la recherche publique a produit des certifica-

tions innovantes comme le Cles, fondées sur un paradigme actionnel permettant de mesurer, par l'ensemble des compétences linguistiques et extralinguistiques, la capacité à communiquer en situation réelle. Elles permettent aussi d'établir un continuum vertueux entre formation, évaluation et certification. Leur qualité est de mieux en mieux reconnue, comme par les Écoles nationales d'architecture ou à l'international par le réseau Nulte (Network of University Language Testers in Europe). L'État finance ainsi la recherche pour faire de ses acteurs les prestataires des officines privées.

Leurs certifications, il faudra y préparer tous les étudiants d'ici à 2023. Les équipes de Lansad (langues pour spécialistes d'autres disciplines) n'en auront pas toutes les moyens. Les choix budgétaires grèveront les campagnes d'emploi, les maquettes, la pédagogie. Certes, l'arrêté permet de continuer à choisir sa langue vivante en licence. Soit les étudiants choisiront d'étudier l'anglais, soit ils se perfectionneront en anglais par eux-mêmes pour leur certification. Comme le second degré, l'enseignement supérieur est soumis à une logique d'enseignement des langues mué en marché des certifications : moins d'encadrement, des opérateurs privés, des tests standardisés, et une forte part d'autodidaxie des langues, creusant les inégalités sociales⁵. ■

1. Votes. Décret BTS : 0 pour, 57 contre, 2 abstentions ; arrêté licence et IUT : 0 pour ; 62 contre, 2 abstentions ; CSE du 21 décembre, 2 pour ; 61 contre ; 1 abstention ; 0 NPPV.

2. Organisation internationale non gouvernementale (OING) ayant statut participatif au Conseil de l'Europe et organisation non gouvernementale (ONG) ayant statut consultatif spécial auprès de Conseil économique et social des Nations unies.

3. www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur.

4. www.lemonde.fr/campus/article/2019/11/10/facs-d-allemand-cherchent-etudiants-desesperement_6018657_4401467.html.

5. Voir notamment *Les Langues modernes*, n° 4/2019 : « Évaluation et certification en langues : tensions, évolutions, perspectives », coord. Jean-François Brouttier ; les communications du colloque des 8 et 9 novembre 2019 sur la « Gouvernance linguistique des universités et établissements d'enseignement supérieur » : gluees.observatoireplurilinguisme.eu/programme ; et le document de synthèse du groupe de travail du secteur formation : www.snesup.fr/article/synthese-groupe-de-travail-snesup-fsu-sur-la-certification-en-langues-lic-et-bts.



Si le directeur adjoint du Goethe Institut (Munich) rappelait dans *Le Monde* que « *c'est un atout extraordinaire de parler allemand* », la priorité reste donnée à l'anglais.